

Ducey-Les Chéris
Centre Communal d'Action Sociale
Rue de Semallé
DUCEY
50 220 DUCEY-LES CHÉRIS

Conseil d'administration - Centre Communal d'Action Sociale
Vendredi 05 juillet 2024 – 14 Heures 00

Procès-verbal de la séance

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juillet à quatorze heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 03/07/2024 par Madame la Présidente, s'est réuni en session ordinaire.

Présents : Isabelle LABICHE (Présidente), Anne GLENAT (Vice-Présidente), Sylvia LAMBERT, Marie MAZIER, Michelle ROGER, Denis ALBERT, Yvon PACILLY, Joseph REBOURS,

Excusés : Marie-Françoise GASNIER, Marie RESTOUT, Michèle LEJEUNE, Marie-Gabrielle CARNET, Chantal GUILLAUME, Guy ROULAND,

Pouvoirs : Isabelle HAMEL (pouvoir à Michelle ROGER),

Invité : Franck DALLAIN.

– o O o –

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2024,
2. Modification du budget 2024,
3. Premiers éléments pour le repas des cheveux blancs,
4. Modification de la convention de location d'un camion pour la Banque Alimentaire (partenariat Carrefour Market),
5. Questions et informations diverses :
 - a) Visite d'un ergothérapeute à destination des séniors de plus de 75 ans ;
 - b) Café de l'audition – éléments ;
 - c) Portage de repas.

Extrait des délibérations

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2024

Madame la Présidente soumet le Procès-Verbal de la séance du 26 avril 2024 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix sans abstention :

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 2024.

Éléments de compte-rendu :
RAS

2- Modification du budget 2024

Rapporteur : Isabelle LABICHE, Présidente,

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 26 avril 2024, le vote du budget primitif 2024 du CCAS s'est effectué sur la base d'un document faisant apparaître quelques erreurs.

Après le vote d'un budget primitif, le Conseil d'Administration a la possibilité de le modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Il apparaît nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif adopté lors de la réunion du 26 avril 2024 :

En fonctionnement :

En dépense, augmentation de 30 € à la ligne budgétaire 023 (Virement section d'investissement), passant ainsi de 6 957.53 euros à 6 987.53 euros ;

En recette, retrait d'une ligne 70878 en double dans le budget voté lors du Conseil d'Administration du 26 avril 2024 soit une diminution de 1 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité sans abstention :

ADOpte le budget primitif 2024 tel que présenté dans les documents joints,

INSCRIT dans la décision modificative n°1 (DM1) du budget principal du CCAS pour l'exercice 2024 les modifications présentées ci-dessus,

CHARGE Madame la Présidente de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Éléments de compte-rendu :

RAS

3- Premiers éléments pour le repas des « Cheveux Blancs »

Madame la Vice-Présidente du CCAS expose au Conseil d'Administration le projet.

Pour rappel :

Le repas dit « des cheveux blancs » est organisé pour les aînés de la commune âgés de 70 ans et plus et leurs accompagnants. Historiquement organisé un dimanche d'octobre, l'édition 2024 aura lieu le 20 octobre. Il est intégralement pris en charge par le CCAS.

Un repas est organisé sur la commune déléguée de Ducey, l'autre sur la commune déléguée de Les Chéris.

En séance du 26 avril 2024, Madame la Présidente du CCAS, sur les conseils du Consultant des Décideurs Locaux du centre des finances d'Avranches, a proposé au Conseil d'Administration que l'organisation de l'événement soit prise en charge par le CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration ont souhaité lors de la réunion du CA du 26 avril 2024 que leur soit présenté un dossier complet durant la séance le 05 juillet 2024. Les prestataires sollicités par mail n'ayant pas transmis l'entièreté des devis, la présentation faite en séance du 05 juillet 2024 permet tout de même d'évaluer les premières propositions financières.

Voici une synthèse des premiers éléments :

POSTE	Entreprises sollicitées	Devis			
		Reçu	En attente	Coût HT	Coût TTC
MUSIQUE / ANIMATION	Rino SANTINI	Ne pourra pas assurer la prestation			
REPAS	Faison Doré	x		5 450,00 €	5 995,00 €
	Lemetayer		x		
	O Loup St Michel	x			5 430,00 €
LOCATION VAISSELLE	Réception de la baie		x		
	Agence 31	x		844,00 €	1 012,80 €
	Les tables magiques	x		558,00 €	669,60 €
BOISSONS	Carrefour Market	bon de commande			

Éléments de compte-rendu :

Madame Glénat apporte les informations suivantes :

Rino Santini qui assure l'animation de l'événement, ne pourra pas être présent cette année.

Le service du repas est assuré par les élus et leurs familles ainsi que les services municipaux.

La vaisselle est louée pour le repas organisé à la salle des fêtes de Ducey – Les Chéris et retournée non lavée.

La mise en place de la vaisselle, de la décoration, ... est assurée par les élus et leurs familles.

Mr. Franck Dallain, maire délégué de Les Chéris et adjoint au maire de la commune nouvelle de Ducey – Les Chéris, a été invité à la séance du jour suite aux questionnements des membres du CA pour connaître les motifs qui poussent les habitants de Les Chéris à ne pas rejoindre les aînés de Ducey lors du repas des cheveux blancs. M. Dallain a réalisé un questionnaire (pièce jointe) qu'il a transmis aux seniors de sa commune déléguée. Il est venu en séance pour faire part des modalités d'organisation de sa commune pour la préparation du repas et informer les membres du CA des retours des aînés de la commune déléguée :

M. Dallain rappelle quelques informations historiques :

Depuis la création de la commune nouvelle, les seniors de Les Chéris ont toujours souhaité continuer l'organisation de ce repas sur leur commune de résidence. Les élus et leurs familles assure l'animation pendant le repas. La salle est dotée de vaisselle. Le repas est strictement identique à celui proposé aux aînés de Ducey.

Pour ce qui est de réunir les deux communes déléguées, les seniors de Les Chéris sont partagés : les « nouveaux » aînés souhaitent intégrer l'événement organisé à Ducey, certains n'ont pas de préférence et les « plus anciens » veulent conserver leur petit effectif sur Les Chéris. Deux – trois cas particuliers sont livrés de leurs repas à domicile car ils ne peuvent pas se déplacer.

Résultats du questionnaire (source : M. Dallain) :

** maintient du repas à Les Chéris : 9,*

** intégration du repas des aînés à DUCEY : 2,*

** ne se prononcent pas : 5.*

M. Dallain indique que des travaux de rénovation sont prévus en 2025 au niveau de la salle communale. Ces travaux pourraient aussi être l'occasion d'initier un regroupement des deux communes déléguées sur Ducey avec la mise en place d'une table « Les Chéris ».

Mme Labiche demande aux membres présents leur avis sur le rassemblement de Ducey et de Les Chéris pour l'organisation du repas des cheveux blancs.

A la majorité, il ressort des débats qu'en 2024, si le nombre de convives de Les Chéris est suffisant, le repas pourra encore avoir lieu à Les Chéris. En 2025, un seul est unique repas sera organisé à Ducey pour l'ensemble des seniors du territoire de Ducey – Les Chéris.

Mme Labiche ajoute, pour cette année :

- si un habitant de Les Chéris souhaite intégrer Ducey cette année, il pourra s'y inscrire,

- Si le nombre de convives à Les Chéris n'est pas supérieur à 10 personnes, les seniors inscrits seront intégrés à l'événement de Ducey. Une table « Les Chéris » sera installée de façon à se mêler aux convives de Ducey.

Mme Glénat informe les membres que plusieurs points doivent également être débattus ;

- un thème doit être défini pour le repas (les années précédentes, le thème « La mer », « Années 50 », « Automne », ... ont été retenus. Les membres sont invités à faire part de leurs idées en séance ou via un mail au CCAS.

Mme Lambert soumet le thème des années 40, Les Vikings (un établissement (bar) d'Avranches fait des animations sur ce thème).

Mr. Rebours propose le 80-ème anniversaire du débarquement.

- Des professionnels doivent être engagés pour l'animation du repas de Ducey. Un contact a été transmis (contrebassiste du groupe « Mes souliers sont rouges »).

M. Rebours indique qu'un groupe « Antidote » intervient au niveau des animations à l'EHPAD et que les animations sont appréciées.

Mme Lambert pense à M. Reynald Hellouin (transmettre le contact au CCAS).

4- Modification de la convention de location d'un camion pour la Banque Alimentaire

Le CCAS, dans le cadre de ses missions, fait appel à l'enseigne « Carrefour Market » pour louer un camion permettant de se rendre à Saint-Lô pour récupérer les colis de la Banque Alimentaire qui sont distribués, via un réseau de bénévoles et la coordination de l'élue référente, aux attributaires de l'aide alimentaire.

La convention initiale, signée le 03 décembre 2021 pour une durée de six années, fait mention, à l'article 4 de la page 1, d'une tarification pour le camion avec un forfait de 100 kilomètres à hauteur de 55 euros et l'application d'un tarif de 0.18 euros le kilomètre supplémentaire.

Considérant le devis transmis par « Carrefour Market » informant de la modification des tarifs, il convient de consigner, par avenant, les modifications tarifaires de la convention.

Il est proposé un avenant à la convention comme suit :

Tarif « camion 12 m³ + forfait 100 kilomètres » : 85 euros TTC

Tarif kilomètre supplémentaire : 0.25 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des voix sans abstention :

ADOPTE la modification des tarifs mis à jour selon les montants ci-dessus ;

CHARGE Madame la Présidente de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Éléments de compte-rendu :

RAS

5- Questions et informations diverses

a) Visite d'un ergothérapeute à destination des séniors de plus de 75 ans ;

Monsieur Jean-Charles PICAN, ergothérapeute diplômé d'État a contacté le CCAS pour présenter l'opportunité qu'offre la caisse de retraite pour les seniors de la commune.

La caisse de retraite AGIRC ARRCO a récemment lancé le dispositif "Bien Chez Moi", qui finance intégralement les visites à domicile d'un ergothérapeute. Ce service permet d'adapter, sécuriser et rendre plus confortable le logement des personnes âgées de plus de 75 ans, afin qu'elles puissent vivre chez elles le plus longtemps possible.

Ce service gratuit fonctionne par :

- La prise de rendez-vous : La personne appelle le numéro dédié (gratuit) pour fixer un rendez-vous ;
- La mise en contact rapide : Si la personne demande l'intervention de Jean-Charles PICAN, ce dernier la recontacte sous 48 heures pour planifier une visite à son domicile (durée : environ deux heures) ;

- Les recommandations personnalisées : À l'issue de la visite, l'ergothérapeute fournit un document contenant des recommandations pour améliorer son quotidien (aides techniques, aménagement de la salle de bain, de la cuisine, etc.) ;
- L'accompagnement du sénior (si demande) dans la mise en œuvre des recommandations.

Ce service est entièrement gratuit, aussi bien pour la commune que pour les habitants.

Monsieur Jean-Charles PICAN souhaiterait discuter de ce projet avec les membres du CCAS.

Éléments de compte-rendu :

Après échange, les membres du CCAS souhaitent s'assurer du partenariat entre l'ergothérapeute et les organismes de retraite. A la suite de cette vérification, une présentation lors du CA de septembre 2024 peut être planifiée.

b) Café de l'audition – éléments :

L'importance de la bonne santé auditive n'est plus à démontrer. Une bonne audition permet d'être alerté des dangers, de conserver des relations sociales et de manière générale de pouvoir être dans une communication efficiente.

Depuis plusieurs mois que des actions sont entreprises sur le sujet, force est de constater que 50 % des personnes reçues n'ont jamais passé de test auditif et que 80 % d'entre elles devraient bénéficier d'un suivi auditif.

L'ADSM (Association des Devenus Sourds et Malentendants) a proposé d'aller à la rencontre des seniors et de leur proposer une action de prévention complète près de chez eux.

L'ADSM accueillera les seniors de nos communes autour d'un temps convivial pour apporter de l'information, de la prévention et des conseils d'experts sur la presbycusie mais aussi sur le fonctionnement de l'oreille, sur les aides auditives, leur entretien et leur financement, sur les risques auditifs, les moyens de compensation possibles dont la trop peu célèbre BIM (Boucle à Induction Magnétique).

L'ADSM propose un bilan auditif complet gratuit pour les seniors qui le souhaitent le mardi 3 septembre 2024 selon les modalités définies entre l'association et le CCAS.

Pour ceux qui sont appareillés, ils pourront demander un contrôle visuel de l'efficacité prothétique : tube, embout, piles, micros, vérification de l'activation Position T (Boucle à Induction Magnétique).

Les seniors qui le souhaitent pourront s'inscrire pour un bilan en accessibilité auditive de leur logement.

Ce projet est un service gratuit auprès des seniors.

L'association ADSM a transmis un projet d'affiche et le soumet à l'aval du Conseil d'Administration.

D'autre part, l'ADSM envisage de mettre en place, suite aux besoins exprimés par le CCAS, une information aux citoyens concernant les acouphènes. Le café rencontre a pour principe de regrouper du public autour d'un café, et d'échanger sur la thématique des acouphènes, mais plus largement de la santé auditive.

Afin de lancer la discussion, l'association s'appuie sur une présentation support comprenant des images sur les difficultés rencontrées.

Les personnes entrent et sortent à leur guise, ce n'est ni une réunion ni une conférence.

La meilleure date pour organiser ce café serait le mercredi 4 septembre au matin (9h30 à 11h30).

Éléments de compte-rendu :

Après échange, les membres du CCAS valident le projet d'affiche et retiennent le 04 septembre 2024 matin pour l'information sur les acouphènes.

c) Portage de repas.

La facture pour le remplacement des couvercles des boîtes de portage de repas est mandatée pour un montant de 835.20 € TTC

Informations reçues des membres du Conseil d'Administration

Mme Lambert informe les membres que le CLIC se propose de faire une présentation de ses missions lors d'un conseil d'administration.

Éléments de compte-rendu :

Après échange, les membres du CCAS souhaitent une présentation lors du CA de septembre 2024.

Mme Lambert demande ce qu'il en est des actions à entreprendre dans le cadre du portage des repas.

Éléments de compte-rendu :

Mme Glénat répond que des devis vont être demandés pour la location d'un véhicule adapté voire pour un achat.

Mme Lambert répond que des solutions de financements sont possibles.

Mme Glénat attire l'attention des membres sur cette mission qui est gérée par l'EHPAD de Ducey – Les Chéris.

La commune assure uniquement le transport en boîte. De ce fait, la commune ne peut pas faire de demande de subvention pour cela. L'EHPAD devra faire cette demande de subvention.

Pour rappel, l'EHPAD reverse au CCAS 30% du montant des prestations du portage des repas assuré par les services techniques.

Levée de la séance 15H20

Présidente du CCAS DUCEY – LES CHERIS,
Isabelle LABICHE

